Règlement 2026/2027

Coupe Palet de Charente-Maritime

(Version Alex – 13-05-2026 validation CPCM 17 le 13/05/2026)

Préambule :

Lexique :

FNSMR : *Fédération Nationale Sport en Milieu Rural*

CRSMR N-A : *Comité Régional Sport en Milieu Rural Nouvelle-Aquitaine*

CDSMR 17 : *Comité Départemental Sport en Milieu Rural Charente-Maritime*

CPCM : *Commission Palet Charente-Maritime*

CVDP : *Commission Vendéenne Du Palet*

CDSP : *Commission Deux-Sévrienne du Palet*

Ce document a été rédigé par les membres de la Commission Palet Charente-Maritime avec le soutien de la FNSMR et du CDSMR 17.

Il a pour but de recenser tous les différents points de règlement concernant la coupe de palet fonte en Charente Maritime.

Il est la propriété de la CPCM 17 et peut, à tout moment évolué ou être amélioré en cours de saison, selon cas majeur.

Conditions générales :

Affiliation :

Les clubs participants doivent être affiliés à la FNSMR.
L'affiliation doit être validée sur Gestafil par la Commission de Palet de Charente-Maritime (CPCM17).

Pour la saison 2026/2027, le montant de l'affiliation club est fixé à 85 €.

Licences :

Tous les joueurs participants doivent être titulaires d'une licence FNSMR via la CPCM17.

Chaque club doit présenter un minimum de 10 licenciés par équipe.

Pour la saison 2026/2027, la licence FNSMR avec IA est fixée à 16,50 € (valable du 1er septembre au 31 août).

Pour s'engager en coupe :

L'engagement à la compétition est gratuit pour la saison 2026/2027.
Un club peut engager plusieurs équipes (exemple : Matha 1, Matha 2, etc.).
L'engagement sera validé uniquement après réception, par e-mail, de la dernière page du document signée.

Tous les joueurs participants doivent être adhérents d'un club de Charente-Maritime, même s'ils ne participent pas au championnat (exemple : Cercoux), avec un minimum de 10 licenciés affiliés.

Si un nouveau joueur souhaite participer à un match, sa licence devra être enregistrée sur Gestafil et validée par la CPCM17.

Un joueur peut changer de club en cours de saison pour un motif valable (raisons familiales, mutation professionnelle, etc.), avec l'accord obligatoire des deux clubs concernés et validation de la CPCM.

Toutefois, si le joueur a déjà disputé un match de Coupe avec son ancien club, il ne pourra pas jouer avec son nouveau club avant la saison suivante.

Si un ou plusieurs joueurs ne respectent pas les conditions liées à la licence, ils ne pourront pas participer aux matchs de Coupe.

Un joueur disposant d'une licence autre que celle du 17 (exemple : CVDP ou CDSP) ne peut pas participer à la Coupe de Palet 17.

Cas des clubs de Charente (16)

Un club de Charente peut participer à la Coupe de Charente-Maritime à condition :

- Qu'il n'existe pas de championnat ou de coupe organisé en Charente ;
- Qu'il soit limitrophe de la Charente-Maritime, dans une limite de 40 km à l'intérieur des terres (exemple : Cognac par rapport à Saintes).

Chaque demande sera étudiée par la CPCM17.

Toutefois des frais d'inscription pour la gestion spécifique au département limitrophe pourront être demandé pour la participation à la coupe de Charente maritime. **Ces frais sont offerts la 1 première année.**
Le ou les clubs devront respecter les différents règlements et resteront en lien direct avec la Cpcm17.

Certificat Médical :

Le certificat médical n'est plus obligatoire pour le championnat.

Mais, il est conseillé de faire une attestation de bonne santé à fournir à votre club, ainsi qu'un contact en cas d'urgence médicale.

Règles du jeu :

Les parties sont disputées en **13 points** avec 3 palets par joueur, y compris en individuel.

La finale ou la dernière soirée se joue en **15 points**.

Chaque club présente à chaque rencontre **8 joueurs.**

Toutes les parties sont disputées ainsi : **8 joueurs contre 8 joueurs.**

Un match en **un** contre **un,** ***(Attention : le maître va au perdant).***

Deux matchs **en doublette**,

Et **un** match en **triplette**.

La feuille de match type faisant foi.

Les règles du jeu sont celles du palet fonte sur plaque en plomb, règlement FNSMR.
(Téléchargeable sur le site www.le-palet.com)

Déroulement de la coupe :

La Coupe se déroule sur plusieurs journées, de préférence le vendredi soir, sur le même principe que le championnat.
Suivant le nombre d'équipes inscrite les phases se dérouleront :

- 1er tour ; 2eme tour ;
- Huitièmes de finale ;
- Quarts de finale ;
- Demi-finales ;
- Finale.

La compétition est intégrée au calendrier des rencontres établi début juillet.
Le tirage au sort de la Coupe aura lieu en visioconférence par la CPCM17 avec les représentants des clubs début septembre.
Après chaque tour, un nouveau tirage sera effectué dans la semaine suivant les rencontres.

Réception des matchs

Lors du 1er tour, le club tiré en premier reçoit.
Pour les tours suivants, recevra :

- Le club qui s'est le plus déplacé ;
- Ou celui qui a le moins reçu.

En cas d'égalité, le premier club tiré reçoit.
Exemple : à Saintes, la première équipe tirée reçoit à domicile ; les deux autres équipes se déplacent.
Les tirages sont aléatoires.
Si le club recevant rencontre un problème de salle, la rencontre pourra être inversée.
Lors du premier tirage, deux équipes d'un même club ne pourront pas se rencontrer.

Des exempts pourront être mis en place sur le 1er tour selon le nombre d'engagements.

Dans ce cas les équipes exempts seront :

1. Le Vainqueur de l'année précédente
2. Dans l'ordre du classement de la 1ère division.2025/2026

⇨ Voir Annexe « Tableau de simulation » en attente exemple

Coupe de charente maritime					
Nombre d'équipe	Barrage Qualif	1 er tour	3 eme tour	4 eme tour	5 eme tour
16		8 éme : 16 équipes (6 D1 + 6 D2 + 4 D3)	1/4	1/2	finale
17	5 équipes D3	8 éme : 16 équipes (6 D1 + 6 D2 + 2 qualif + 1 exempt) + 1 repéchage au score pour)	1/4	1/2	finale
18	6 équipes D3	8 éme : 16 équipes (6 D1 + 6 D2 + 3 qualif) + 1 repéchage au score pour)	1/4	1/2	finale
19	6 équipes D3 +1 D3 exempt	8 éme : 16 équipes (6 D1 + 6 D2 + 3 qualif) + 1 Exempt 1 tour)	1/4	1/2	finale
20	8 équipes D3	8 éme : 16 équipes (6 D1 + 6 D2 + 4 qualif)	1/4	1/2	finale

⇨ Sauf accord entre les 2 clubs et la CPCM : par dérogation la journée peut être décalée (problème météo, de salle, arrêter divers)

Composition des équipes :

Chaque club doit présenter au minimum 8 joueurs par soirée.
Une soirée comprend **4 manches** correspondant à 4 matchs qualificatifs.
Les matchs en individuel, doublette et triplette ne sont pas interchangeables pendant la soirée.
L'ordre des matchs ainsi que la composition des équipes sont définis sur la feuille de match, sauf cas de force majeure (voir paragraphe « Joueur absent »).
Une feuille de match officielle sera fournie par la CPCM.

Joueur Absent :

Exemple : si, en cours de partie, un joueur doit arrêter de jouer (raison personnelle, santé, famille, travail, etc.) :

- Si le club dispose d'un remplaçant présent, celui-ci peut entrer en jeu avec validation du club adverse. (Inscrit sur la feuille de match).
- Si aucun remplaçant n'est disponible, la partie continue avec le ou les joueurs restant seul, disposant de 3 palets pour la doublette ou 4 palets en triplette.

Si un joueur manque au début d'un match, le joueur restant joue seul avec 3 palets.
Si son coéquipier arrive avant la fin de la partie, il ne pourra intégrer l'équipe qu'à partir de la partie suivante.

Pour l'individuel :

Un joueur prévu en individuel peut être remplacer uniquement par le remplacent. Si non le match sera perdu sur le score de 13 à 0.

Il est interdit de dissocier une triplette ou une doublette pour faire un individuel.

Si une doublette ou une triplette est absente au début du match, la partie est perdue sur le score de 13 à 0.

Si une de ces règles n’est pas respectée, tous les points marqués par le ou les joueurs concernés seront annulés.

Le remplaçant

Un remplaçant peut être utilisé pendant la soirée.

Il peut entrer en jeu entre la 1re et la 4e partie, mais jamais en cours de partie. La décision appartient au responsable d’équipe pour son entrée en jeu.

Le joueur remplacé ne pourra plus rejouer pendant la soirée.

Le remplaçant doit obligatoirement être inscrit sur la feuille de match avant le début de la première rencontre.

Lors de son entrée en jeu, il faudra préciser dans la case « Commentaires remplaçant » :

- La partie concernée ;
- L’identité du joueur remplacé.

Clubs avec plusieurs équipes

Un club peut engager plusieurs équipes. Toutefois, chaque équipe doit respecter l’effectif de leur division dans la mesure du possible.
Chaque équipe doit présenter et inscrire un effectif minimum de 8 joueurs avant le début et le tirage de la coupe. Tout joueur inscrit sur la feuille de match est considéré comme appartenant à cette équipe.
➞ Un joueur disputant son premier match de Coupe avec une équipe ne pourra plus jouer avec une autre équipe du même club au cours de la saison.

Finale et récompense :

La finale sera organisée par un club désigné par la CPCM17, différent des clubs finalistes, avant la dernière journée de Coupe.
Dans la mesure du possible, un lieu équidistant sera privilégié.

Les trophées de la Coupe Palet Fonte de Charente-Maritime 2026/2027 seront offerts par le CDSMR17 :

- Le vainqueur recevra un trophée conservé par le club et les joueurs ;
- Le finaliste recevra également un trophée.

Les repas des joueurs finalistes seront pris en charge par le CDSMR17.

Déroulement du Match :

Préparation et début du match

Le match débute à 21h00.

➞ Sauf accord entre les deux clubs et la CPCM, l'horaire peut exceptionnellement être décalé à 21h30 ou plus (distance, météo, trajet, etc.).

Le matériel doit être installé avant 20h00.

Les inscriptions doivent être terminées et validées par les deux équipes avant 20h45.

Le responsable de chaque équipe peut contrôler les licences adverses via Gestafil.

Il est strictement interdit d'inscrire des joueurs absents de la salle.

La CPCM ne pourra être tenue responsable en cas de défaut de contrôle des licences ou de tout problème en découlant (accident, joueur non licencié, alcoolémie, etc.).

Si le club visiteur est en retard, il doit obligatoirement prévenir :

- Le président du club recevant ;
- Ou un représentant du club ;
- Ou un membre de la CPCM.

Sans information préalable, si l'équipe arrive après 21h30, le club recevant pourra décider de jouer ou non la rencontre.
La CPCM sera alors saisie pour statuer sur la validité des matchs, le forfait éventuel et les sanctions.

La feuille de match doit rester affichée et visible jusqu'à la fin des rencontres.
Elle ne peut être modifiée après signature des représentants des clubs.
Seules les contestations, anomalies ou réclamations peuvent y être ajoutées pendant la soirée.

Lancement des parties

Après l'affichage de chaque partie, au coup de sifflet ou au son de la cloche chaque joueur devra se rendre immédiatement devant sa plaque, s'il ne s'y est pas rendu dans un délai de cinq minute le match sera alors perdu, l'équipe adverse marquera 13/0.
Une fois que le coup de sifflet est donné, le club ne doit plus servir à boire, les fumeurs ne peuvent plus aller fumer.

A la fin d'une partie, l'équipe ou le joueur qui a gagné indique sur la feuille de match, son score et le nombre de points acquis. L'équipe perdante ou le joueur contrôle pour vérifier l'exactitude des informations indiquées.

Calcul des points en match et points au classement club

A chaque match les équipes marquent des points et donne également des points pour leur Club.
Ci-dessous calcul des points pour la coupe de palet fonte en Charente Maritime.

POINTS SUR UNE PARTIE	
Une équipe qui gagne à 13 points	6 points
Une équipe qui perd à 11, 12	4 points
Une équipe qui perd à 9, 10	3 points
Une équipe qui perd à 6, 7 ou 8	2 points
Une équipe qui perd à 3, 4 ou 5	1 point
Une équipe qui perd à 0, 1 ou 2	0 point
SEULEMENT POUR LA FINALE	
Une équipe qui gagne à 15 points	**8 points**
Une équipe qui perd à 13, 14	**6 points**

En cas de forfait d'un club (non-déplacement) sur une soirée, le club présent marque le score de 64 points. L'équipe adverse perd la rencontre, elle sera élimée.

Fin du match

A la fin de la compétition, le représentant du club local remplit la feuille de match sans oublier le nombre de point club, des points de l'équipe ainsi que les scores à chaque partie. Il signera et fera signer le représentant du club adverse avant d'annoncer les résultats à tous les joueurs.
La feuille de match est sous la responsabilité du club local.

Le club qui reçoit doit envoyer la feuille de match sur le groupe WhatsApp infos clubs avant le dimanche soir minuit
La feuille de match ainsi que les scores devront également être communiqués par mail à l'adresse de la CPCM => cpcm17@sportrural.fr au coordinateur du projet.

Le responsable de la commission centralisera les scores et rentrera les résultats sur le site. Vérification de l'exactitude des données et du respect du règlement

Tarifs de bar :

Les tarifs du bar s'appliquent dès l'arrivée de l'équipe adverse et jusqu'à la fin de la soirée.
Dans les établissements de type bar ou restaurant (exemple : Les Fermiers Charentais), le tarif « Championnat » s'applique de la première partie jusqu'à la fin de la 4e partie incluse.
Ensuite, chaque joueur est libre de consommer au tarif habituel du lieu.

Tarifs Coupe :

Bière bouteille ou pression 25cl : 2€
Rouge, rosé, blanc 10cl : 1€
Coca, Jus de fruits, Perrier, Café 20 cl : 1€
Pineau, vins cuits, etc.. : 2€
Sandwichs froids ou chauds : 2€
Les alcools forts sont interdits à la vente pendant les parties de championnat (Ricard, cognac, whisky, rhum, etc.). etc...

Tarifs de repas :

Le club recevant prévoit une restauration simple de type « casse-croûte championnat ».
Une participation aux frais peut être demandée au club visiteur.
Le montant est laissé à l'appréciation du club recevant, avec possibilité de gratuité selon les frais de déplacement.

Cas particuliers et points divers :

Température de jeu :

Le chauffage peut être un élément essentiel au confort des joueurs.
En dessous de 15 °C, un match peut être reporté à la demande de l'un des clubs.
Le club recevant devra en informer la CPCM.
Si les deux clubs acceptent malgré tout de jouer, la rencontre sera validée et aucun recours ne pourra être accepté.

Disposition du jeu :

La coupe de palet se pratique en intérieur dans une salle de type gymnase, salle des Fêtes, corps de ferme et doit être homologué par la Commission de palet de Charente Maritime.
Toutefois celle- ci devra avoir une dimension suffisante pour que la disposition des plaques de plomb ne perturbe pas la libre circulation des joueurs.
Les plaques de plomb doivent être isolées du sol par de la moquette de largeur suffisante pour éviter les chocs des palets joués à côté de la plaque. (Un carré rigide de 0.60cm sous plaque environ). Voir une double protection carrée sous plaque plus de la moquette sous l'ensemble des plaques protégera le sol et le jeu.
La nature du sol où repose la moquette devra être lisse en béton, carrelage, plancher ou de revêtement synthétique. Aucun élément extérieur doit perturber le jeu (type gravier, sable etc..).

La rupture de match :

Une rupture de match est un empêchement de continuer le match à la suite d'un problème matériel complètement indépendant de la volonté des joueurs (Exemple : panne de courant dans la salle, …).

Si la rupture est inférieure à 30 minutes la partie en cours continue avec les points acquis.
Au-delà des 30 minutes, le match sera reporté à la demande du club visiteur.
En cas de litige, le club visiteur posera une réclamation sur la feuille de match et la CPCM tranchera.

Les sanctions disciplinaires

Conformément au règlement de la FNSMR et à la décision de la Commission Palet Charente-Maritime, tout joueur ne respectant pas le règlement, le travail des bénévoles, du club qui accueille ou toute autre personne présente lors de la journée de championnat concernée se verra sanctionnée d'une disqualification immédiate de la journée en question, voire aux prochaines journées de championnat de palet à venir (dans ce cas de figure, seule la CPCM tranchera et prendra une décision en concertation avec les présidents des 2 clubs concernés), selon le barème disciplinaire palet sur plomb établi par la Commission Nationale Palet FNSMR.
https://www.le-palet.com/mpdxuploadsstorage/2024/05/Bareme-disciplinaire-Palet-sur-plomb-FNSMR-maj-07-05-24.pdf + **TABLEAU OFFICIEL DES SANCTIONS SPORTIVES.**

La disqualification immédiate devra se faire en présence du président des 2 clubs ou à défaut par 2 représentants désignés du club A et B.

Droit à l'image

La FNSMR, la CPCM ainsi que les clubs se réservent le droit d'utiliser les images des participants.
Chaque licencié reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter.
En cas de manque de clarté ou de situation non prévue, la CPCM se réserve le droit d'adapter sa décision.

En cas de manquement à une règle ou de manque de clarté, la CPCM se réserve le droit de revoir son action.

Inscription – Coupe des clubs de 2026/2027 de palet en Charente Maritime :

Je confirme avoir pris connaissance du règlement Coupe et j'engage ***équipe(s).***

Signature du président du club :

*(Garder une copie et en renvoyer une à la commission CPCM 17).*cpcm17@sportrural.fr ***avant le 20/06/2026***

Acceptation du règlement

La participation à la coupe implique l'acceptation complète du présent règlement par les clubs et les joueurs.

« Ce document appartient à la CPCM17 et contient des informations confidentielles. Toute diffusion, reproduction ou utilisation sans autorisation est interdite. »